

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE
DEPUIS AOÛT 2020

COVID-19

Faire face à la deuxième vague à Hyères



VERSION DU 6 NOVEMBRE 2020

SOMMAIRE

- P.3** | **LES MESURES PRÉVENTIVES**
Mise en place de centres de dépistage COVID-19
- P.4** | Appels à la vigilance et mesures relatives
au port du masque obligatoire
- P.6** | **LE COUVRE FEU**
DU 23 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2020
Passage du Var en « zone d'alerte maximale »
et en zone de « couvre-feu » le 23 octobre
- P.8** | **UN NOUVEAU CONFINEMENT**
DEPUIS LE 30 OCTOBRE
Confinement annoncé sur l'ensemble
du territoire national à compter du 30 octobre
Soutien à l'activité économique



LES MESURES PRÉVENTIVES

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE DÉPISTAGE COVID-19 À LA VILETTE

■ Après l'ouverture d'un centre de dépistage sur **l'île de Porquerolles** (Maison du Commandant) le 11 août, le centre de dépistage de **l'Espace La Vilette** a ouvert le 5 octobre.

Communiqué du maire du 2 octobre

« Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique et à la demande de 3 laboratoires de biologie médicale hyérois, nous leur mettons à disposition l'Espace de la Vilette pour y effectuer des dépistages COVID-19 à compter du lundi 5 octobre 2020.

INFOS PRATIQUES

Espace de la Vilette, Chemin des Nartettes (derrière Espace 3000)
Pour toute information et prise de rendez-vous, merci de prendre contact avec votre laboratoire.

Horaires d'ouverture du centre : Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h ; le samedi de 9h à 11h »



TAUX DE POSITIVITÉ À HYÈRES*

- 1^{re} semaine d'octobre : 5.9 %
- 4^e semaine d'octobre : 13.1 %

Ce taux reste inférieur au taux régional (20.1 %) et au taux départemental (17.1 %).

* source : Laboratoire BioEstérel de la Gare - Hyères

APPELS À LA VIGILANCE ET MESURES RELATIVES AU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Communiqué du maire du 6 août

« Devant l'augmentation des cas de suspicion de COVID 19 sur le littoral varois et les flux de vacanciers venus parfois de territoires plus exposés à la pandémie, nous recommandons à toute la population le port du masque et le respect des règles de distanciation, notamment dans les espaces publics à forte fréquentation touristique (Centre-ville, place Da-

Communiqué du maire du 8 août

« Devant la déclaration de quelques cas de COVID-19 dans la commune, compte tenu de l'évolution de l'épidémie dans les départements voisins et dans la volonté de permettre la poursuite d'un certain nombre d'animations dans des conditions de sécurité maximale, j'ai décidé en concertation avec Monsieur le Préfet du Var, au-delà des règles de distanciation qui devaient être respectées, d'imposer le port du masque obligatoire pour une

viddi à l'Ayguade, rue des Marchands à La Capte, port Saint-Pierre, Giens, Iles de Porquerolles, Port-Cros et le Levant) Dès le mardi 11 août, un centre de dépistage COVID 19 sera mis en place sur l'île de Porquerolles (Maison du Commandant), sous la responsabilité d'un laboratoire hyérois choisi par l'ARS. Nous observons la situation et en cas de nécessité, en concertation avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, des mesures plus contraignantes pourront être prises, comme la réactivation du centre COVID de la Villette et l'obligation du port du masque. »

partie du territoire de la commune et pour toutes les manifestations conduisant à de forts rassemblements de personnes. Ainsi, le port du masque devient-il obligatoire dès lundi matin : - dans le centre-ville d'Hyères : avenues Gambetta et des Îles d'Or, rues Général De Gaulle, Portalet et Massillon, places Massillon, de la République et Clemenceau - place Daviddi à l'Ayguade - rue des marchands à La Capte - centre du village à Giens - quai d'accueil, place d'Armes et ses rues adjacentes à Porquerolles - Île de Port-Cros et Île du Levant Par ailleurs, le port du masque devient obligatoire pour tous les marchés diurnes et nocturnes, pour les nuits blanches et les autres manifestations. Il est par ailleurs vivement déconseillé aux établissements commerciaux d'organiser des soirées festives conduisant à du rassemblement excessif. »

MAINTIEN DE LA COLLECTE DU DON DE SANG :



Les collectes de sang sont maintenues. Elles se font uniquement sur rendez-vous pour respecter les consignes sanitaires. Les prochaines collectes auront lieu les 16 et 17 novembre à l'Espace 3000.

Informations :

Par téléphone : 06 63 07 52 70

par mail : dondusanghyeres@gmail.com

 [DonDuSangHyeres](https://www.facebook.com/DonDuSangHyeres)



Communiqué de Monsieur le Maire du 11 août

« Dans une déclaration lors d'un déplacement au CHU de Montpellier, le Premier ministre Jean CASTEX a souligné la dégradation de la situation épidémiologique et a invité les Préfets et les maires à renforcer prochainement les différentes mesures de protection, notamment le port du masque. Bien entendu, nous adapterons les mesures

que nous avons déjà prises en fonction des consignes que le Préfet de notre département décidera dans les jours à venir. Cette orientation gouvernementale vient confirmer l'opportunité de ma décision de rendre obligatoire le port du masque dans les espaces publics extérieurs les plus fréquentés dès lundi matin. Une fois de plus, j'appelle tous les Hyérois et tous les touristes présents sur la commune à faire preuve de vigilance et de responsabilité et je les remercie par avance. »



MESURE DE PRÉCAUTION

Une prise de température par thermomètre électronique s'effectue quotidiennement aux entrées de l'Hôtel de Ville (entrée principale et accès au parking) auprès des élus, des agents et du public.

Information du public par affichage

par arrêté préfectoral

MASQUE OBLIGATOIRE



Ensemble, faisons bloc contre le virus

Plus d'infos sur hyeres.fr

WWW.HYERES.FR VILLE D'HYERES



SÉCURITÉ SANITAIRE INFORMATIONS

Pour la sécurité de tous, des consignes de prévention sont mises en place dans l'établissement. Nous vous remercions de votre bienveillance et nous vous demandons de bien vouloir **respecter les 4 étapes suivantes :**



Si votre température corporelle est égale ou supérieure à 38°C, l'accès à l'établissement vous sera refusé.

WWW.HYERES.FR VILLE D'HYERES

LE COUVRE FEU DU 23 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2020

PASSAGE DU VAR EN « ZONE D'ALERTE MAXIMALE » ET EN ZONE DE « COUVRE-FEU » LE 23 OCTOBRE

Communiqués du 23 octobre

■ « Notre département est classé en zone d'alerte maximale. Un couvre-feu entre en vigueur à partir de ce samedi 24 octobre 0h (c'est-à-dire dans la nuit d'aujourd'hui à demain) et sera effectif entre 21h et 6h du matin, pour une durée de six semaines. »

■ « En conséquence, les événements suivants sont annulés :

- Hyères en récré, prévu du 26 au 30 octobre
- Halloween, prévu le 31 octobre
- Tous les spectacles de La Saison prévus à l'auditorium du Casino en octobre et en novembre, du fait de la fermeture totale de l'établissement

Par ailleurs, une adaptation des horaires des spectacles prévus au Théâtre Denis et à l'Eglise Anglicane est à l'étude.

Egalement, à compter de ce samedi 24 octobre, 00h00, seront fermés : Les lieux d'exposition : la galerie des arts, la tour des templiers, l'Eglise Anglicane et la collégiale St-Paul. »



Communiqué du Maire du 24 octobre

« La propagation de l'épidémie s'accélère et de nombreux cas de coronavirus ont été identifiés dans le Var et dans notre commune. J'appelle donc tous les Hyérois à faire preuve de responsabilité, à respecter les gestes barrière et le couvre feu. La solution dépend largement de nous si nous voulons éviter une multiplication des cas et un éventuel reconfinement. Je compte donc sur vous comme nous avons pu compter sur vous lors de la première vague. »

Communiqués du Maire du 26 octobre

Annulation des spectacles, expositions, conférences et ateliers et du marché de Noël

■ Annulation du marché de Noël :

« La décision du Gouvernement de déclarer l'état d'urgence sanitaire sur le Var est une décision dictée par la dégradation de la situation sanitaire qui impose de nombreuses restrictions au fonctionnement actuel de la commune. Ainsi, suivant les indications de la Préfecture du Var, la ville d'Hyères, comme l'ensemble des communes de la Métropole, est amenée à supprimer le Marché de Noël.

Néanmoins, tout sera fait pour que la qualité des illuminations et des animations itinérantes permettent, malgré tout, de conserver une atmosphère de fête.

Par ailleurs, en complément des lieux culturels déjà fermés depuis samedi, la Médiathèque sera également fermée jusqu'à nouvel ordre. Nous remercions par avance tous les Hyérois pour leur compréhension et la façon dont ils appliqueront les restrictions qui leur sont désormais imposées. »

« C'est en effet par un effort collectif que l'on pourra réduire et nous l'espérons, un jour, supprimer la propagation de l'épidémie. »

■ Annulation de spectacles, expositions, conférences et ateliers

La Saison artistique, ateliers Patri-mômes, Université du Temps libre, écoles municipales des sports, écoles d'arts, activités du Pass Senior : annulation jusqu'à nouvel ordre.

Communiqué du Maire du 27 octobre

Fermeture et désinfection de locaux

« Au 27 octobre 2020, à la suite de la déclaration de quelques cas COVID-19 et par mesure de précaution, les mesures suivantes ont été prises :

■ Médiathèque fermé au public et désinfection des locaux

■ Services urbanisme/aménagement fermés au public et désinfection des locaux

■ Désinfection de toutes les écoles avant la rentrée. »

UN NOUVEAU CONFINEMENT DEPUIS LE 30 OCTOBRE

CONFINEMENT ANNONCÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL À COMPTER DU 30 OCTOBRE

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CRISE composée de Monsieur le Maire, du Directeur de Cabinet, de la Directrice générale des services et du Directeur de la sécurité et de la prévention.

Cette cellule se réunit quotidiennement à l'Hôtel de ville afin de faire le point sur la situation sanitaire et de veiller à l'application des différents protocoles.



SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

■ Malgré le nouveau confinement, **le Marché Paysan est maintenu** (dans sa partie alimentaire uniquement).

■ Mesures de soutien pour les commerces et entreprises :

- Exonération totale des taxes d'occupation du domaine public pour l'année 2020 (étalages, terrasses, chevalets, portants...)
- L'exonération des loyers est reconduite pour cette nouvelle période de confinement pour les occupants de locaux du Parcours des Arts (artistes et artisans dont l'activité est à l'arrêt). Une délibération lors du prochain conseil municipal entérinera cette décision.
- Mise en ligne sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la commune **d'une liste des commerces assurant leurs services de livraison, de commande, de vente à emporter, drive** pendant le confinement : www.bit.ly/commerces-hyeres-confinement



- Les restaurateurs et commerçants hyérois peuvent se signaler auprès de l'Office du commerce et de l'artisanat : **ocah@mairie-hyeres.com**



- Depuis le 30 octobre, **le stationnement de surface (à horodateurs) est gratuit** et le restera durant toute la durée du confinement.

- **Ouverture de la zone piétonne aux véhicules** : depuis le 3 novembre, pour faciliter les livraisons aux particuliers, une partie de la zone piétonne est accessible aux véhicules des clients afin de permettre de réceptionner plus facilement leurs marchandises. Cette ouverture se fera sur la partie haute de l'avenue Gambetta, la place du Portalet et l'avenue des îles d'or tous les jours de 10h à 12h. (sauf le dimanche et le lundi).

■ Mise en place d'un Biblio-drive de la Médiathèque

Pendant la période de confinement, les adhérents de la Médiathèque peuvent réserver en ligne des ouvrages ou supports audio et vidéo (CD, DVD, livres) et venir les récupérer « sans contact ».



- **Rentrée des classes du 2 novembre** : application rigoureuse du protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Éducation nationale. Ce protocole prévoyant le port du masque obligatoire dès 6 ans, **la commune a mis à la disposition des enfants des masques alternatifs (en tissu). Par ailleurs un thermomètre électronique est disponible dans chacune des écoles pour la prise de température des élèves.**



Pour s'informer

■ Mise à jour régulière des réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram et du site internet de la ville.

■ Page web dédiée aux informations municipales liées au contexte sanitaire :

www.hyeres.fr/actus/informations-municipales-covid-19us



www.hyeres.fr

   villedhyeres

Conception : Service Communication - Ville d'Hyères